

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

**EXTRAIT N° 21.23 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 15 MAI 2023

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 13
- Votants : 14 (1 procuration)
- Suffrages exprimés : 14 (14 pour)
- Secrétaire de séance : M. Damien DURANCEAU

Le quinze mai deux mille vingt-trois, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le cinq mai deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents : ARMAND Florent, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre, TENOUX Gérard.

Représentés : GAY Robert représenté par SPAGNOU Daniel à qui il a donné procuration.

Absents excusés : ARLAUD Véronique, D'HEILLY Alain, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent.

ORDRE DU JOUR : Reprise de provisions au budget annexe du SPANC

Par délibérations n° 54.21 du 29 mars 2021, le conseil communautaire avait constitué des provisions d'un montant total de 162.000 € afin de couvrir un risque contentieux.

Par délibération n°151-22a du 8 novembre 2022 la CCSB avait repris partiellement cette provision pour un montant de 18 030 €, l'un des litiges étant résolu.

Un second litige étant désormais également résolu, il est proposé de reprendre de nouveau une partie de la provision constituée, à hauteur de 19.222 €.

En outre, par délibération n° 132.21 du 13 septembre 2021, le conseil communautaire avait constitué une provision pour dépréciation d'actifs circulants d'un montant de 308,89 € sur le budget annexe 2023 du SPANC, afin de couvrir un risque d'impayé concernant des redevances d'assainissement non collectif.

Les poursuites engagées ayant partiellement abouti, il est désormais possible de reprendre une partie de cette provision, à hauteur de 57,04 €.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire approuver la reprise partielle des provisions au compte 7817 du budget annexe du SPANC 2023.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU



Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20230515-DB-21-23-DE
Date de télétransmission : 24/05/2023
Date de réception préfecture : 24/05/2023

Publiée le : **24 MAI 2023**

Le secrétaire de séance,
Damien DURANCEAU

